



## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

MARDI 19 AVRIL 2022 DE 10H00 À 16H00  
au Théâtre Scène Nationale de Narbonne

« POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE EN OCCITANIE

*Cahier 1 : ports de commerce, construction navale, pêche et conchyliculture, énergie éolienne en mer »*

Rapporteur : Xavier PETRACHI

Avis adopté le 19 avril 2022

Suffrages exprimés 151 Pour 150, Contre -, Abstention 1, Ne prend pas part au vote -

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cet Avis traite des thématiques suivantes : ports de commerce, construction navale, pêche et conchyliculture et énergie éolienne en mer. Il sera suivi en fin d'année 2022 par une seconde partie principalement dédiée au tourisme, pilier de notre économie littorale.

Préparé par la Commission « Méditerranée - Littoral et Relations internationales » du CESER, ce rapport vise à présenter les principaux enjeux liés aux filières économiques ayant un rapport avec la mer et à exprimer des préconisations pour répondre aux problèmes des entreprises de ces secteurs.

L'économie bleue représente en effet près de 8 milliards de chiffre d'affaires et plus de 40 000 emplois en Occitanie.

Le CESER considère que les différentes activités de l'économie bleue sont essentielles à la région et qu'elles sont porteuses de nombreuses opportunités notamment en termes de transition écologique (alimentation, énergies renouvelables, économie circulaire, mobilités décarbonées).

Le CESER considère qu'il est essentiel de soutenir ces activités pour leur permettre de répondre au double défi du développement durable et de l'emploi. Pour cela une trentaine de préconisations sont exprimées.

Extraits :

- Les ports constituent un atout régional en matière de transport de fret. Le CESER recommande de poursuivre les investissements afin de développer la multimodalité ;
- De nombreux emplois sont aujourd'hui non pourvus dans les industries nautiques. Le CESER souhaite que les formations aux métiers de la mer puissent être mises en œuvre en concertation avec les entreprises ;
- La fragilité de la mer Méditerranée est indéniable, cependant les stocks de la majorité des espèces de poissons sont mal connus. Le CESER demande qu'un suivi scientifique d'un plus grand nombre d'espèces de poissons soit mis en œuvre ;
- Dans le cadre des implantations de fermes éoliennes pilotes en mer prévues au large de l'Occitanie, le CESER souhaite que la création d'emplois locaux dans la filière éolienne soit une priorité du projet ;
- Pour répondre aux besoins de nombreuses entreprises qui partagent des difficultés (recrutement, transmission, attractivité...) le CESER Occitanie préconise d'instaurer une commission paritaire maritime du Golfe du Lion pour renforcer le dialogue social territorial, améliorer l'adéquation emploi/formation et valoriser les métiers de la mer.
- Le CESER préconise en s'appuyant sur les réussites industrielles majeures, de favoriser la connaissance de ces filières et de ces métiers pour les rendre plus attractifs notamment pour les femmes.